

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2017 à laquelle est présent le maire, **M. ROGER LAVOIE**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} MYCHELLE LÉVESQUE, MARTINE LÉVESQUE, VÉRONIQUE CARON ET MONIQUE LAGACÉ ET MM. PIERRE LEBRUN ET JOEL LANDRY** formant quorum sous la présidence du maire.

2017-04-073

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour tel que lu soit accepté, mais que le point « varia » demeure ouvert pour ajout.

2017-04-074

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2017

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soit adopté.

2017-04-075

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Dépenses incompressibles pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2017 :	11 529,86 \$
Salaires nets pour le mois de mars 2017 :	<u>7 770,23 \$</u>
Total :	19 300,09 \$

Le paiement des comptes fournisseurs dû au 31-03-2017 est de 15 637,57 \$
(tel que détaillé à la liste suggérée des paiements).

Prélèvements autorisés : 1 843,00 \$ (Habitations Saint-Bruno)
13,74 \$ (Telus – Internet)

2017-04-076

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est composé de cinq (5) membres à l'intérieur duquel il doit y avoir au moins deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) résidents;

Attendu que le mandat de chacun d'eux est d'une durée de deux (2) ans;

Attendu que tous les mandats sont à échéance au printemps 2017;

Attendu que des élections générales municipales auront lieu à l'automne 2017;

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la reconduction du mandat des membres actuels du CCU jusqu'à l'automne 2017.

2017-04-077

RÉNOVATION CADASTRALE – AVIS TECHNIQUE

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a reçu de la Société d'arpenteurs-géomètres *Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.* les descriptions techniques des routes occupées sans titre par la municipalité de la Paroisse de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

Attendu que M. Jules Lévesque, arpenteur-géomètre a rencontré les membres du conseil municipal afin de procéder à l'étude des routes occupées sans titre appartenant à la municipalité et que les frais pour l'identification de celles-ci sont onéreux;

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska n'engage pas les frais nécessaires à l'identification de celles-ci au montant de 21 455,00 \$ inscrit à l'intérieur de l'offre de services et demeure tout de même propriétaire desdites routes.

2017-04-078

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS SUR INVITATION – COLLECTE ET TRANSPORT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2017

Suite à la fermeture de la période de réception des soumissions, M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière, a procédé le 4 avril 2017 à 16 h 05 en présence de quatre (4) témoins à l'ouverture des deux (2) soumissions reçues dans les délais prescrits. Les résultats sont :

Camionnage Alain Benoit (soumission conforme) 177,06 \$

Campor Environnement (soumission conforme) 174,76 \$

Il est proposé par M. Joel Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la plus basse soumission conforme soit celle de *Campor Environnement* au montant de 174,76 \$ taxes incluses pour l'année 2017 concernant la collecte, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat nécessaire.

2017-04-079

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS)

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2017-2018 au montant de 100,00 \$.

2017-04-080

CHARGÉ DE PROJET POUR SUPPORTER LE DÉVELOPPEMENT

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire mettre l'emphase sur le développement domiciliaire, effectuer des efforts supplémentaires afin d'accroître davantage la population et d'offrir une attractivité plus grande;

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'une personne-ressource responsable de l'organisation et de la mise en œuvre d'une « Journée porte ouverte » soit embauchée temporairement et que le salaire soit prélevé à même le surplus accumulé affecté à cet effet au 31 décembre 2016.

2017-04-081

ACHAT DE JARDINIÈRES ET POTS FLEURIS

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le prix reçu de *Les serres aux jardins de Cécile* de Saint-Pascal au montant de 1 873,10 \$ avant taxes soit accepté pour l'achat des pots et la confection des jardinières fleuries de la municipalité.

2017-04-082

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DES JARDINS DU CENTRE DE KAMOURASKA

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Roger Lavoie, maire, et M^{me} Martine Lévesque, conseillère municipale, assistent à la remise officielle des certificats de dons et commandites remis aux organismes et entreprises du Kamouraska depuis le début de l'année 2017 et que les frais inhérents leur soient remboursés.

2017-04-083

COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO INC.

Attendu que le Comité d'action communautaire désire céder sous forme d'échange une imprimante laser à la municipalité pour le bureau municipal;

Attendu qu' en retour la municipalité prend en charge le renouvellement biennuel de l'antivirus pour le portable appartenant au Comité d'action communautaire;

Il est proposé par M^{me} Monique Lagacé

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte en effectuant les renouvellements d'antivirus nécessaires.

2017-04-084

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION KAMOURASKOISE EN SANTÉ MENTALE – LA TRAVERSÉE

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 \$.

2017-04-085 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT – M^{ME} AUDREY RIVARD**

Attendu que M^{me} Rivard est présentement étudiante en soins infirmiers au Cégep de Rivière-du-Loup;

Attendu que le département de « soins infirmiers du Cégep de Rivière-du-Loup » est présentement en campagne de financement pour l'organisation d'un stage de onze jours en République-Dominicaine en avril 2018;

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M^{me} Audrey Rivard pourra de concert avec le Comité des Loisirs, participer à la vente de billets « *contribution volontaire* » lors de l'activité du samedi soir dans le cadre du *Festi-Brulots Édition 2017* et en retirer une partie des bénéfices.

2017-04-086 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE – ÉCOLE DE SAINT-BRUNO**

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue en octroyant un montant de 250,00 \$ et que le Comité des Loisirs de Saint-Bruno accorde également un montant de 250,00 \$.

2017-04-087 **DEMANDE DE COMMANDITE - BASEBALL MINEUR DE SAINT-PASCAL**

Il est proposé par M. Joel Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue en octroyant un montant de 50,00 \$.

VARIA

2017-04-088 **DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI TÊTES RASÉES – LEUCAN – M^{ME} LAURIE VEILLEUX**

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue en octroyant un montant de 25,00 \$ pour le défi têtes rasées qui se déroulera à l'école secondaire Chanoine Beaudet de Saint-Pascal.

2017-04-089 **DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO POUR LE FONCTIONNEMENT**

Attendu que la municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de 3 000,00 \$ pour le fonctionnement du Comité d'action communautaire de Saint-Bruno;

Il est proposé par M^{me} Mychelle Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque au montant de 3 000,00 \$ au Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

2017-04-090

DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO POUR LE PROGRAMME CHANTIER JEUNESSE ÉTÉ 2017

Attendu que la municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de 3 500,00 \$ afin de participer au financement du programme Chantier jeunesse pour l'été 2017;

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque au montant de 3 500,00 \$ au Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

2017-04-091

MISE À JOUR CONCERNANT LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LES INCITATIFS À L'ÉTABLISSEMENT

Attendu que le Comité d'action communautaire a procédé à la mise à jour des dossiers admissibles, concernant le programme d'incitatif à l'établissement, et demande à la municipalité de verser un montant de 3 711,86 \$;

Attendu que la municipalité n'a pas la somme nécessaire dans le poste budgétaire établi à cette fin;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Joel Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le montant de 3 711,86 \$ soit remis au Comité d'action communautaire et soit prélevé à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016.

2017-04-092

MISE SUR PIED DU PROJET D'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE DANS LA MUNICIPALITÉ

Attendu qu' *OBAKIR*, organisme bassins versants, a déposé au *Fonds de développement des territoires (FDT)* de la MRC de Kamouraska un projet d'éradication de la berce du Caucase;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a appuyé le projet (voir résolution # 2017-03-061);

Attendu qu' à l'intérieur des critères d'admissibilité au programme, la municipalité doit collaborer sous forme de temps de la part de l'employé municipal et verser une contribution de 75 \$ en argent en provenance du milieu.

En conséquence ;

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska réponde favorablement aux critères d'admissibilité afin que le protocole pour l'éradication soit élaboré à l'intérieur de la municipalité.

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIVEMENT AU SERVICE DE GARDE « LES P'TITS BRÛLOTS D'OR DE SAINT-BRUNO »

Avis de motion est présenté par M^{me} Véronique Caron qu'à une séance ultérieure, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adoptera un nouveau règlement afin que le service de garde actuel « Les P'tits Brûlots d'Or de Saint-Bruno » face partie intégrante des services offerts par la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

INFORMATIONS DIVERSES

VOIRIE

Chemin Mendoza :

Suite aux vérifications effectuées auprès des personnes compétentes, il s'avère que le chemin Mendoza n'appartient pas à la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska. La description technique est qu'il s'agit d'un chemin sans titre et est non visible également sur la matrice. La municipalité est présentement en période de rénovation cadastrale et la firme d'Arpentage de la Côte-du-Sud nous confirme que le chemin appartient aux propriétaires des lots contigus. Chacun d'eux paie donc les taxes nécessaires pour la partie de chemin leur appartenant. La municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska n'a aucune charge à continuer l'entretien du chemin Mendoza.

Groupement Forestier de Kamouraska :

Autorisation pour l'empilement de bois sur la propriété du Groupement Forestier de Kamouraska jouxtant la route de la Manie pour la période du mois d'avril 2017 jusqu'au début de l'été 2017, et ce, de façon sécuritaire et conditionnelle à l'acceptation et au respect des conditions du Ministère des Transports.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité incendie :

Des visites de prévention seront effectuées à l'intérieur de la municipalité par le service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal.

LOISIRS

Bandes pour la patinoire :

Le Comité des loisirs développe le projet pour le remplacement des bandes de la patinoire. À cet effet, il y aura possibilité en tant que citoyen de procéder à l'achat d'une bande pour aider au financement. Les prix seront déterminés sous peu.

ARTS ET CULTURES

Bibliothèque :

Grâce à la participation des gens, le bingo organisé par les responsables de la bibliothèque a connu un franc succès!

EMBELLISSEMENT

Campagne de financement : Cueillette des canettes le 22 avril prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Parmi les citoyens et citoyennes présents à cette séance, divers sujets ont été discutés en lien avec l'ordre du jour.

2017-04-093

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Lebrun la levée de l'assemblée à 21 h.

Roger Lavoie, maire

Josée Thériault, directrice générale
et secrétaire-trésorière